

**PROGRAMME RÉNORÉGION**  
**600 000 \$ POUR LES PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS EN MILIEU RURAL DE LA MRC**  
**DES APPALACHES**

Thetford Mines, le 17 juin 2021. La MRC des Appalaches invite les propriétaires-occupants en milieu rural de son territoire à profiter du Programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Un montant de 600 000 \$ a été octroyé par le gouvernement du Québec plus tôt au début du mois de juin pour la MRC des Appalaches. Les propriétaires-occupants qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation sur leur résidence ont jusqu'au 31 mars 2022 pour soumettre leur demande.

**Conditions d'admissibilités**

Afin d'être éligibles au Programme RénoRégion, les demandeurs doivent respecter certains critères d'admissibilités.

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière.
- La valeur uniformisée de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser 120 000 \$.
- Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage :
  - Personne seule ou un couple : 39 000 \$;
  - 2-3 personnes, sauf un couple : 45 000 \$;
  - 4-5 personnes : 50 000 \$;
  - 6-7 personnes : 64 000 \$;
  - 8-9 personnes : 68 500 \$;

- 10-11 personnes : 70 500 \$;
  - 12 personnes ou plus : 72 000 \$
- 
- Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures.
  - Les travaux doivent toucher au moins l'un des éléments suivants : murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage et isolation thermique.

### **À propos du programme RénoRégion**

Le programme RénoRégion a pour principal objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et d'empêcher l'exode de ces citoyens vers les milieux urbains. « Le programme RénoRégion permet aux familles qui disposent d'un revenu modeste d'entretenir leur maison et d'effectuer des travaux d'entretiens et de réparation d'envergure et ainsi contribuer au maintien du parc immobilier de nos municipalités rurales », souligne Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches.

Pour plus d'information concernant le Programme RénoRégion, les critères d'admissibilité et la procédure, les citoyens sont invités à contacter monsieur François Rouleau, agent aux programmes de subventions domiciliaires à [frouleau@mrcdesppalaches.ca](mailto:frouleau@mrcdesppalaches.ca) ou au 418 332-2757 poste 230.

### **Photo et vignette**



Les propriétaires-occupants qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation sur leur résidence ont jusqu'au 31 mars 2022 pour soumettre leur demande.

**Source :**

Cassy Lachance

Coordonnatrice aux communications | MRC des Appalaches

418 332-2757, poste 238 | [communications@mrcdesappalaches.ca](mailto:communications@mrcdesappalaches.ca)